

**Rapport d'expertise
du groupe statistique
constitué en réponse à la
sollicitation de Jean-Marc Sauvé
concernant l'enquête Inserm-lfop
menée dans le cadre des
activités de la CIASE**

Janvier 2022

Groupe statistique

Aliocha Accardo, Pascal Ardilly, Gwennaëlle Brilhault, Stéfan Lollivier, Guillaume Mordant

Introduction - synthèse

Le 5 octobre 2021, la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église (CIASE), présidée par M. Jean-Marc Sauvé, a remis un rapport sur les violences sexuelles dans l'Église Catholique entre 1950 et 2020. Pour évaluer le nombre des personnes mineures qui ont été victimes des violences sexuelles dans l'Église catholique au sein de la population majeure résidant en France, ce rapport s'appuie sur une enquête en population générale menée par l'Inserm à la demande de la CIASE.

A partir d'un échantillon de 28 010 répondants âgés de plus de 18 ans, l'enquête a identifié 171 victimes de personnes en relation avec l'Église catholique et, parmi elles, 118 victimes de clercs, religieux et religieuses. L'Inserm en a déduit que le nombre total des victimes dans la population française de plus de 18 ans pouvait être estimé à 330 000 (plus ou moins 60 000 pour l'intervalle de confiance à 95%) lorsque les auteurs des agressions sont des personnes en relation avec l'Église catholique (c'est à dire les clercs, religieux, religieuses, mais aussi les laïcs) et, parmi elles, à 216 000 personnes (plus ou moins 50 000 pour l'intervalle de confiance à 95%), lorsque les auteurs se limitent aux seuls clercs, religieux et religieuses.

Fin novembre 2021, ce rapport a cependant été critiqué par un groupe de huit membres de l'Académie catholique de France. Le groupe met notamment en cause la méthodologie de l'enquête de l'Inserm en contestant la représentativité de l'échantillon, mais également la fragilité d'une extrapolation réalisée à partir respectivement de 118 et 171 victimes.

C'est la raison pour laquelle, fin décembre 2021, M. Jean-Marc Sauvé a demandé à un groupe d'experts issus de la statistique publique d'examiner la méthodologie de l'enquête en population générale menée par l'Inserm via l'Ifop, et, plus spécifiquement, de rendre un avis courant janvier 2022 sur les **deux points** suivants :

- **la méthode suivie pour composer l'échantillon et la réalisation du sondage par internet induisent-elles des biais qui fausseraient les résultats ?**
- **est-il possible d'extrapoler, à partir des 171 et 118 personnes victimes dans l'échantillon, un nombre total de victimes s'élevant à 330 000 et 216 000 en population générale ?**

Le rapport vise à donner un avis sur ces deux questions. Malgré la brièveté des délais, le groupe a pu consulter l'équipe de l'Inserm ainsi que les membres de l'Académie catholique et leur conseiller statistique pour obtenir des précisions complémentaires par rapport aux deux documents analysés¹. Il les remercie pour ces compléments d'information.

L'analyse rapide réalisée par le groupe de travail sur la base de ces consultations lui a permis de confirmer que les méthodes suivies pour conduire l'enquête, redresser et exploiter les résultats ont été globalement conformes aux meilleures normes professionnelles et scientifiques en vigueur. Néanmoins, contrairement aux enquêtes ayant recours à un échantillon aléatoire, l'utilisation en amont d'un « *Access panel* » pour sélectionner les enquêtés fait subsister un risque de biais d'estimation inhérent à la méthode elle-même. **La réponse à la première question est donc plutôt affirmative : il existe bien un risque de biais, sans qu'il soit possible d'en déterminer l'ampleur.**

C'est la raison pour laquelle les responsables de l'enquête ont pris soin de comparer les résultats de l'enquête avec celles du Baromètre Santé donnant des résultats non biaisés sur des questions analogues portant sur les violences sexuelles en général. Il résulte de cette comparaison que l'enquête de l'Inserm fournit des ordres de grandeur analogues sur ces variables. Ce constat est confirmé par d'autres estimations issues de l'enquête Virage de l'Ined, même si celle-ci porte sur un champ un peu différent.

Le nombre très limité de victimes observées dans l'enquête n'interdit pas une extrapolation en population générale, la statistique publique se livrant à des exercices analogues dans ses propres enquêtes, par exemple Cadre de vie et sécurité. Le prix à payer est cependant une imprécision accrue. **En s'appuyant sur une assimilation à un échantillonnage aléatoire, la réponse à la seconde question est donc positive.**

Il résulte de ces considérations que, quoique fragiles, les ordres de grandeurs mesurés dans l'enquête pour les violences sexuelles dans l'Église semblent plausibles. Pour fiabiliser les estimations, il serait néanmoins souhaitable dans l'avenir que ces résultats soient confirmés par d'autres enquêtes recourant à des échantillons aléatoires et posant des questions anonymes sur les auteurs des violences sexuelles.

1 - rapport Inserm-EHESS « [Sociologie des violences sexuelles au sein de l'Église catholique en France \(1950-2020\)](#) » (annexe 27 du rapport de la CIASE)
- papier « Analyse du rapport de la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église (CIASE) » signé par les 8 membres de l'Académie catholique de France, publié notamment sur le site de [lanef.fr](#) et sur le site de [FSSPX.Actualité \(pdf\)](#).

I/ L'enquête Ifop pilotée par l'Inserm

IA/ La méthode générale de l'enquête Ifop

IA.1/ Synthèse

L'analyse de la méthodologie de l'enquête Ifop permet de relever des éléments positifs comme des points de fragilité.

Éléments positifs relevés

L'enquête Ifop pilotée par l'Inserm se base au départ sur la sélection de panélistes issus d'un *Access panel* géré par l'entreprise Bilendi. Cet *Access panel* est renouvelé chaque année, mais pas trop (10%), ce qui permet à l'Ifop de connaître un peu mieux cette population au fil des sollicitations aux enquêtes et de mieux filtrer / éliminer d'office les répondants atypiques à la source d'éventuelles erreurs d'observation. Il apparaît ainsi que les 243 601 personnes interrogées ont été dans le mois de l'enquête sollicités moins de trois fois par Bilendi. Cela vise à enlever de l'analyse les potentiels « panélistes professionnels » (biais de sélection indiscutable), avec cependant une efficacité toute relative, faute de pouvoir savoir si ces personnes font ou non partie par ailleurs d'autres panels gérés par des entreprises concurrentes.

Une phase de sous-échantillonnage de très grande taille (243 600 personnes sélectionnées) dans le panel, respectant certains quotas et pratiquée de manière que l'on peut considérer comme aléatoire, permet de réduire les biais de sélection que l'on pourrait attribuer à l'*Access panel*. Ce dernier est d'une taille suffisamment importante (760 000 panélistes) pour pouvoir peupler toutes les classes de quota sur cet échantillon de très grande taille. Cela permet d'obtenir *in fine* un nombre conséquent d'environ 46 014 répondants², ce qui, après un ultime sous-échantillonnage satisfaisant les quotas souhaités, conduit à conserver plus de 28 010 réponses pour l'analyse.

Les 243 601 panélistes sélectionnés n'ont pas été informés de la thématique de l'enquête avant de cliquer sur le lien proposé dans le mail reçu, ce qui permet de considérer les 197 407 panélistes n'ayant pas cliqué sur le lien comme des non-répondants qui ne contribuent pas à créer un déséquilibre supplémentaire dans l'échantillon final répondant.

Les panélistes sélectionnés initialement non-répondants ont été relancés deux fois, à J+15j et J+30j ce qui est satisfaisant.

Le questionnaire a été testé sur toutes les plateformes numériques possibles y compris sur smartphone et tablette. Il reste assez simple et rapide (7 minutes environ pour une réponse complète).

2 46 014 = 243 601 – 197 407 – 180. Des 243 601 panélistes sélectionnés et ayant reçu un mail d'invitation à répondre, 197 407 n'ont pas activé le lien, et 180 ont activé le lien mais n'ont pas répondu après avoir pris connaissance du sujet.

L'échantillon a finalement été redressé sur les variables de caractérisation des répondants figurant au début du questionnaire, pondérant ainsi de manière satisfaisante 28 375 réponses parmi les 46 014 exprimées³.

Points de fragilité

Par nature, les panélistes candidats et sélectionnés sont des personnes ayant une adresse mail et sachant naviguer sur Internet, Ils sont également disposés à répondre, et probablement assez disponibles (ils ont du temps pour répondre à des sondages), Quelle est leur motivation à faire partie d'un panel ? Les gains associés (cumulés sur plusieurs sondages dans le mois) ? L'envie de donner leur opinion et que celle-ci compte ? Ces motifs peuvent-ils avoir un lien avec la thématique examinée dans l'enquête Inserm-lfop ? Leur niveau global d'engagement lui-même est difficile à mesurer : d'un côté les panélistes sont des volontaires (ils ont validé leur appartenance au panel), mais de l'autre on constate un taux très important de non-réponse à la sollicitation qui leur a été faite pour l'enquête Inserm-lfop (des 243 601 panélistes sélectionnés, 197 407 ; soit 81 % d'entre eux n'ont pas activé le lien, et ce malgré deux relances).

Le prestataire de l'enquête (lfop) sous-traite la constitution du panel auprès d'une autre société (Bilendi). Ce partage des responsabilités engendre un risque d'insuffisance de contrôles qualité, et réduit la maîtrise que le donneur d'ordre Inserm a pu avoir sur l'ensemble du dispositif de mesure. Néanmoins, nous avons pu constater le professionnalisme et la vigilance de l'équipe de l'Inserm dans la gestion de cette enquête, de sa conception à l'exploitation de ses résultats. Ses membres se montrent d'ailleurs parfaitement conscients des principales limites de la méthodologie appliquée et des critiques qui s'en suivent naturellement.

Au total

Tous ces éléments cumulés empêchent de maîtriser le biais, les lois statistiques et plus généralement l'erreur due à l'échantillonnage et à la non-réponse affectant les estimateurs du nombre de victimes abusées issus de l'enquête. Néanmoins, la variabilité associée aux estimations reste vraisemblablement limitée, et son estimation par les intervalles de confiance proposés, bien que non rigoureusement fondée dans la théorie statistique, constitue probablement un ordre de grandeur acceptable. En outre, quatre facteurs permettent de formuler l'hypothèse raisonnable que le biais reste limité et n'est probablement pas susceptible de changer les conclusions quant à l'ordre de grandeur du phénomène mesuré des abus sexuels dans la société et dans l'Église :

- L'échantillon final a été calibré par l'application de quotas sur diverses caractéristiques sociodémographiques actualisées des enquêtés, ce qui réduit l'ampleur du biais de sélection potentiellement introduit par l'*Access panel*.

³ 28 375 = 28 010 + 13 + 283 + 69. 69 panélistes ne sont pas allés au bout du questionnaire, 13 ont répondu de façon automatique, et il y avait 283 doublons (rapport Inserm page 376)

- L'éventuel biais dû à un processus d'échantillonnage qui repose sur les caractéristiques récentes des enquêtés, est mécaniquement atténué par le temps passé depuis les faits d'abus collectés par l'enquête et l'évolution possible de leurs caractéristiques depuis les faits (les corrélations génératrices de biais s'estompent en effet avec le temps).
- La non-réponse générée par les panélistes ayant cliqué sur le lien du mail reçu mais ayant décidé de ne pas répondre au questionnaire, reste très faible : 180 personnes sur les 46 194 enquêtés ayant activé le lien. Cette non-réponse, la seule *a priori* susceptible d'être en liaison avec le sujet de l'enquête et de contribuer en conséquence à créer du biais, représente moins de 1 % de la non-réponse totale.
- Les résultats de l'estimation du phénomène par l'enquête Ifop sont assez convergents avec ceux d'autres dispositifs de mesure, qui sont, quant à eux, fondés sur des échantillonnages probabilistes.

IA.2/ Développement

En toute rigueur, on peut craindre un biais...

L'enquête de l'Ifop interroge un échantillon d'individus obtenu par une méthode empirique. Celle-ci comporte deux phases : une première phase est constituée par un échantillonnage de volontaires – nommé *Access panel* – et une seconde par un échantillonnage qui semble assimilable à un échantillonnage probabiliste respectant des quotas. Par opposition aux méthodes d'échantillonnage probabiliste classiques, utilisées presque systématiquement par la statistique publique, ces techniques d'échantillonnage empirique ne permettent pas de savoir avec quelle probabilité un individu quelconque de la population peut faire partie de l'échantillon. En la circonstance, l'*Access panel* est constitué par une sous-population de volontaires, recrutés pour constituer un vivier de répondants sur longue période à des enquêtes dont les thèmes sont multiples. Même si des précautions de 'diversification' des contacts sont prises en amont par le prestataire, les participants à un *Access panel* – quel qu'il soit – ont des motivations spécifiques qui les classent plus probablement parmi certaines catégories de population (peut-être des populations plus inactives et moins aisées ?) : on s'éloigne significativement du contexte aléatoire, davantage que dans le cadre des enquêtes standard par quota.

Le recrutement des volontaires n'est au demeurant pas effectué par l'Ifop mais par une autre société (Bilendi). Cette sous-traitance, ajoutée au fait que généralement les prestataires souhaitent conserver une certaine confidentialité à leurs méthodes de travail, contribue à réduire l'information de l'utilisateur final (en la circonstance l'équipe de l'Inserm) sur les caractéristiques de l'échantillon effectivement mobilisé. De fait, la structure de l'*Access panel* reste très largement méconnue.

L'*Access panel* ne comprend que des personnes disposant d'une adresse internet et suffisamment à l'aise avec internet pour pouvoir répondre à des enquêtes en ligne.

L'échantillon ne couvre donc pas l'intégralité de la population sur laquelle les estimations sont supposées porter (on parle de 'défaut de couverture').

Au-delà de cette étape d'échantillonnage initial, l'enquête est affectée par de la non-réponse. Par non-réponse, on entend toute situation où on ne dispose pas de l'information individuelle attendue, quelle qu'en soit la raison. Le phénomène est traditionnel dans les enquêtes, et même inévitable. En la circonstance, la non-réponse touchant la globalité du questionnaire (non-réponse dite 'totale') est très forte et elle pourrait de ce fait avoir des conséquences pénalisantes. En effet, à l'image de la critique que l'on fait aux échantillonnages empiriques, la non-réponse est identifiable à une phase supplémentaire d'échantillonnage, mais il s'agit d'un échantillonnage non contrôlé. On peut donc la charger *a priori* des mêmes critiques que celles qui touchent la constitution de l'*Access panel*.

Dans une enquête par sondage, l'erreur d'échantillonnage est la différence entre l'estimation obtenue et la vraie valeur que l'on estime, ici l'effectif total d'individus abusés. Lorsqu'on cherche à mesurer la qualité d'une enquête, pour ce qui concerne les effets de l'échantillonnage (incluant la non-réponse) tout du moins, on s'intéresse à l'erreur d'échantillonnage que l'on peut attendre 'en moyenne' – que l'on dénomme 'biais' – mais également à la sensibilité de l'estimation à l'échantillon interrogé. On distingue ainsi une seconde composante de l'erreur, appelée techniquement 'écart-type'⁴. Sous quelques hypothèses techniques supplémentaires et seulement lorsque le biais est nul, on peut en tirer un intervalle de confiance, c'est-à-dire un intervalle (à bornes aléatoires) qui va 'presque sûrement' contenir l'effectif vrai que l'on cherche à estimer.

Dans ce contexte spécifique, on connaît très mal les propriétés statistiques des estimations obtenues : en effet, parce qu'on ne maîtrise pas le contexte probabiliste, la théorie des sondages ne permet pas d'apprécier l'ampleur des erreurs d'échantillonnage 'moyennes' formalisées respectivement par le biais et l'écart-type. Mais à ce stade, ces mêmes considérations théoriques générales nous permettent de dire que la constitution de l'*Access panel* et la non-réponse totale sont des composantes du processus qui, certainement, sont source d'un biais.

... mais certaines considérations laissent penser que son ampleur numérique devrait être limitée

L'existence d'un biais théorique ne signifie pas pour autant que l'estimation obtenue soit éloignée de la vraie valeur (qui reste inconnue) : si on peut craindre qu'un échantillon de volontaires ait des caractéristiques particulières, il est possible que celles-ci ne soient pas ou peu reliées au phénomène que l'on cherche à mesurer. Dans ce cas idéal, le biais sera numériquement limité. De la même façon, si la participation d'un individu sollicité est influencée par des critères qui sont eux-mêmes sans (grand) rapport avec les variables d'intérêt de l'enquête, la non-réponse ne sera pas source de biais, ou du moins le biais restera numériquement faible. C'est en tout cas ce que prouve la théorie.

4 On peut parler aussi de variance, qui est le carré de l'écart-type.

En la circonstance, une première composante de biais proviendrait d'une composition potentiellement déséquilibrée de l'*Access panel*, sous condition toutefois que ce déséquilibre soit conservé lors de la phase de sous-échantillonnage par quotas⁵, et cela dès lors que le déséquilibre en question affecte au moins une caractéristique explicative de l'abus sexuel. Une telle situation est possible mais n'est pas détectable avec l'information dont nous disposons. A ce stade, il apparaît par exemple que la variable 'accès et aisance sur internet' est l'une des variables – en la circonstance clairement apparente – potentiellement source de biais au titre du défaut de couverture, mais nous ne saurions dire si la probabilité d'avoir été abusé durant sa vie est en liaison ou non avec cette caractéristique bien particulière. Une seconde composante de biais pourrait être liée à un comportement de réponse des individus sollicités qui soit influencé par la connaissance du thème de l'enquête. Cela étant, de façon générale, certains éléments peuvent constituer des indices favorables à l'absence de biais significatif :

- En premier lieu, on peut s'attendre à un faible biais lorsque des sources externes fiables disponibles produisent des estimations jugées proches de celles qui sont issues de l'enquête sur les abus, cela chaque fois que les estimations portent sur des variables qui sont bien corrélées à la variable d'intérêt. En particulier si on considère l'estimation par des sources externes du nombre d'abusés tous types d'abuseurs confondus (donc pas uniquement les membres du clergé), on détient une information proche de celle qui restreint les abus aux membres de l'Église catholique. Sans que ce soit une preuve, cette information permet néanmoins une appréciation qualitative du risque (cf section suivante).
- En second lieu, si nous ne sommes pas en mesure d'apprécier les corrélations éventuelles entre la situation d'abusé sexuel et certaines caractéristiques individuelles des enquêtés, nous soulignons l'aspect temporel favorable à un affaiblissement du biais : les caractéristiques conduisant à la participation à l'*Access panel* concernent le temps présent, alors que l'abus sexuel porte sur l'intégralité du passé. Plusieurs d'entre elles évoluent, éventuellement beaucoup, avec le temps (l'âge bien sûr, aussi le diplôme, la situation professionnelle, l'activité, les ressources...) et ce décalage affaiblit significativement les éventuelles corrélations, donc le risque de biais. C'est en particulier à ce titre que l'on peut espérer que le défaut de couverture précédemment souligné n'ait qu'un effet mineur.
- Tertio, il faut croire que la grande majorité des non-réponses totales se forme sans relation avec le sujet de l'enquête. En effet, 92 % de la non-réponse totale est causée par des individus échantillonnés qui ne cliquent pas sur le lien conduisant au questionnaire et il est apparu sans ambiguïté que le thème de l'enquête n'est pas connu par les internautes avant qu'ils n'ouvrent le questionnaire. L'Ifop a pour sa part effectué deux relances auprès des individus qui n'ouvraient pas le lien, ce qui est satisfaisant. La non-réponse obtenue après ouverture du questionnaire – et

5 Il ne faut pas chercher une éventuelle source de biais du côté des variables de quota, puisque par définition l'échantillon est 'parfaitement équilibré' sur ces variables-là. Cela étant, on notera *a contrario* que les variables de quota retenues ne portent (hélas) pas sur l'activité ni sur les ressources, qui sont des dimensions qui auraient été probablement bien utiles pour limiter les risques de biais.

que l'on peut cette fois soupçonner d'être au moins en partie causée par le thème de l'enquête – est pour sa part très faible. Dans ces conditions, et sauf à supposer, de façon passablement spéculative, chez les individus de l'*Access panel* une corrélation entre une propension à participer aux enquêtes qu'Ifop leur propose et une histoire individuelle liée à l'Église catholique (mais dont, pour des raisons mystérieuses, on ne percevrait aucun effet dans les autres enquêtes – probabilistes – sur les violences sexuelles au cours de la vie), on peut très raisonnablement penser que le biais dû à la non-réponse totale est faible, et en tous cas pas de nature à remettre en cause les ordres de grandeur des estimations produites.

- Enfin, certes sans connaître dans le détail ses pratiques, nous avons tendance à considérer que l'Ifop est une structure sérieuse et expérimentée, qui effectue les contrôles de terrain nécessaires, et nous avons constaté le professionnalisme et la vigilance de l'équipe de l'Inserm dans la gestion de cette enquête pour tout ce qui relevait de sa compétence. En particulier, cette équipe est parfaitement consciente des principales limites de la méthodologie appliquée et des critiques qui s'en suivent naturellement.

Nous ajoutons que la phase d'échantillonnage par quotas, bien que conservant encore quelques points obscurs quant au déroulement précis de l'algorithme mis en œuvre, n'est pas source d'inquiétude : cette étape semble assimilable à une sélection aléatoire et le respect de quotas formés sur des variables socio-démographiques majeures ne peut que contribuer à réduire le biais d'estimation⁶.

En conclusion, la critique éventuelle qui peut être retenue en termes de biais de sélection porte à peu près exclusivement sur la formation de l'*Access panel*, au sujet duquel nous redisons que, malheureusement, on ne détient à peu près aucune information.

Des assimilations et certains calculs d'erreur, même approximatifs, sont acceptables

A partir d'un *Access panel*, le caractère empirique de la sélection ne permet pas de calculer avec les méthodes classiques⁷ un écart-type, donc pas davantage un intervalle de confiance⁸, sauf à assimiler l'échantillonnage de volontaires à un échantillonnage aléatoire probabiliste. Au demeurant, traiter de variabilité dans le cadre d'un recrutement de volontaires apparaît discutable.

6 Même si on aurait probablement pu s'en affranchir, compte tenu d'un calage effectué sur ces mêmes variables (voir partie II).

7 Un calcul est possible avec une approche tout à fait différente qui s'appuie sur des hypothèses de comportement des individus (des 'modèles').

8 Une seconde raison déterminante est que l'estimation est en toute rigueur biaisée.

Si on franchit malgré tout ce pas, en utilisant une formule de calcul d'écart-type caractéristique du sondage aléatoire simple⁹, on trouvera un écart-type numériquement faible pour deux raisons : d'une part le nombre d'abus sexuel reste dans tous les cas de figure (très) faible si on le compare à la taille totale de la population constituant le champ de l'enquête, et d'autre part la taille de l'échantillon répondant est indiscutablement très grande. En revanche, et ce point est essentiel à souligner pour éviter toute méprise dans l'interprétation du calcul d'erreur, ce même écart-type apparaîtra important, éventuellement excessif, si on le rapporte à la taille (en pratique estimée) de la population abusée, qui est une population rare. Il convient à ce stade de ne pas confondre le concept d'erreur absolue et celui d'erreur relative¹⁰, et de souligner que souvent une incertitude donnée apparaît numériquement petite sur des proportions qui sont très faibles mais en revanche grande sur les effectifs qui leur sont associés (parce qu'il s'agit de grandeurs numériquement beaucoup plus importantes).

Au-delà de ces quelques considérations générales, nous redisons nous sentir assez démunis pour pouvoir juger de la pertinence d'une assimilation de l'*Access panel* à un échantillon probabiliste. Cela étant, il nous semble que le risque encouru en acceptant cette hypothèse porte davantage sur le biais d'échantillonnage que sur l'écart-type. En effet, nous n'avons pas de raison objective de penser que la sensibilité de l'estimation à l'échantillon est estimée dans l'enquête avec un ordre de grandeur excessivement différent de la réalité (qui reste inconnue). Il est même très probable, du fait de l'introduction d'un sous-échantillonnage respectant certains quotas, et du fait également du calage final qui le conforte (voir II), que l'incertitude réelle soit inférieure à l'estimation assez grossière qui a été produite à partir de la formule du sondage aléatoire simple – c'est-à-dire que nous sommes prêts à penser que les intervalles de confiance produits sont plus larges qu'ils ne seraient avec un calcul conforme à la réalité du plan de sondage.

Le fait que la population dont on cherche à estimer la taille (la population des abusés) soit très rare n'empêche absolument pas un calcul de l'écart-type : il n'y a en effet aucune condition de taille – ni de taille de sous-population, ni de taille d'échantillon – pour pouvoir légitimement faire ce calcul si on accepte l'assimilation au tirage probabiliste. Ce qui peut être en revanche critiqué sur le principe, c'est l'utilisation d'intervalles de confiance, qui s'appuient sur une théorie qui est un peu fragilisée quand le paramètre à estimer est très proche de zéro mais surtout qui suppose – on le rappelle – que l'estimation est sans biais, ce qui renvoie à la discussion sur le biais. Cela étant, nous persistons dans l'idée qu'il reste acceptable de produire de tels intervalles de confiance.

Nous considérons à ce stade que le calcul de précision peut très bien s'accommoder de l'à-peu-près parce qu'il n'est que rarement important d'avoir une « imprécision précise », très souvent un ordre de grandeur suffit pour juger de ce qu'on peut dire ou ne pas dire avec les estimations obtenues.

9 Méthode d'échantillonnage de référence, attribuant à chaque échantillon possible la même probabilité d'être tiré.

10 On parle techniquement de coefficient de variation pour formaliser une erreur relative.

En conclusion, que peut-on dire ?

Si on reprend terme à terme les questions posées :

i) Est-il possible d'extrapoler, à partir des 171 et 118 personnes victimes dans l'échantillon, un nombre total de victimes s'élevant à 330 000 et 216 000 en population générale ?

Il y a derrière cette question deux sujets distincts : la validité des estimations finales d'un côté, et la possibilité en principe d'extrapoler des résultats à partir de la mesure par sondage d'un phénomène rare. Nous ferons donc deux réponses distinctes.

Si on s'attache à la confirmation des estimations finales :

Réponse : non, en ce sens où on ne peut pas assurer qu'il n'existe pas un biais significatif affectant ces estimations. C'est la phase d'*Access panel* qui empêche d'apporter une conclusion totalement rassurante. Cependant, *a contrario*, on ne peut pas affirmer non plus que les estimations produites sont éloignées des vraies valeurs.

On peut cependant confirmer que la méthodologie mise en œuvre par l'Ifop et l'Inserm, mis à part l'*Access panel* qui s'est imposé, et compte tenu de l'information et des moyens disponibles pour notre expertise, nous apparaît compatible avec les bonnes pratiques.

Si on s'attache à la validité du principe d'une extrapolation portant sur une population (très) rare :

Réponse : oui, les principes d'estimation portant sur des populations (très) rares restent valables en toutes circonstances, avec en contrepartie un écart-type d'échantillonnage qui n'apparaît satisfaisant (en vision relative) que si les tailles d'échantillon sont très grandes,

Cela étant, nous rappelons, pour le principe, que toute statistique issue d'un sondage est entachée d'erreurs de natures multiples et que tous les raisonnements portant sur la qualité se font 'en moyenne' : même en mettant en œuvre des échantillonnages probabilistes extrêmement performants, on n'a jamais de garantie totale, car il existe toujours une erreur due à l'échantillonnage et à la non-réponse, et tout au plus peut-on dire que l'estimation est '(très) probablement¹¹ ' proche de la réalité.

ii) La méthode suivie pour composer l'échantillon induit-elle des biais qui seraient susceptibles de fausser les résultats ?

Réponse : *stricto sensu*, oui. L'échantillonnage empirique, d'autant qu'il s'agit de volontaires, introduit certainement *en toute rigueur* des biais qui ne sont pas rectifiés par la suite. Un biais excessif fausse évidemment les résultats. En la circonstance, on ne peut pas exclure que le biais soit significatif car rien ne peut garantir que l'*Access panel* ne présente pas de structure déséquilibrée sur une ou plusieurs variables explicatives, en particulier non observées, de la probabilité d'être abusé.

11 La probabilité en question est directement liée à la largeur de l'intervalle de confiance.

Cependant, même si en la circonstance on ne sait pas mesurer l'ampleur du biais, certains éléments sont rassurants, en particulier 1/ le rapprochement avec des estimations issues d'autres sources que l'on peut considérer comme fiables, 2/ l'effet du temps qui affaiblit l'impact éventuel du déséquilibre de l'échantillon, 3/ une non-réponse qui apparaît très peu liée au thème de l'enquête et 4/ des concepteurs et acteurs de terrain dont les pratiques qui nous ont été exposées inspirent confiance.

IB/ Le questionnaire

Le questionnaire d'une enquête peut être la source de biais importants : le nombre et l'ordre des questions posées, le degré de clarté et de non-neutralité de leur formulation, le libellé et l'ordre des modalités de réponse proposées, ou encore la présence de questions-filtres orientant selon sa réponse l'enquêté vers une partie du questionnaire plutôt qu'une autre. Tous ces aspects affectent, positivement ou négativement, la qualité (sincérité, exhaustivité) des réponses recueillies.

Nous avons examiné le questionnaire sous cet angle. Il nous a paru de façon générale conforme aux pratiques adoptées dans les enquêtes de victimation sur les violences sexuelles, ce qui n'est guère surprenant étant donné l'expertise reconnue de l'équipe de conception sur cette thématique.

Il nous semble cependant que, s'agissant de la mesure de la prévalence, la brièveté du questionnaire – que la limitation des financements aurait imposée aux concepteurs – constitue un point faible. C'est en effet une observation très générale des enquêtes, qu'elles portent sur des thématiques aussi différentes que les violences subies, les revenus, le patrimoine, la consommation ou les pratiques culturelles, que devant un questionnaire trop concis, se bornant à poser une question globale, l'enquêté tend à donner des réponses plus basses (nombre de victimations subies plus bas, revenu total, patrimoine ou dépenses de consommation plus faibles, visites de lieux culturels ou lectures de livres moins fréquentes, etc.) qu'avec un questionnaire long et détaillé qui passe en revue tous les aspects du phénomène abordé. Facteur aggravant, le passage par les questions décrivant les abus dépendait tout entier d'une unique question filtre (question Q1) à la formulation assez lapidaire. Une hésitation, une erreur de l'enquêté sur cette question suffit, en l'absence de contrôles de cohérence et de "questions de rattrapage", à manquer des abus pourtant réellement vécus.

On peut ainsi regretter que l'enquête n'ait pas bénéficié des moyens suffisants pour un questionnement plus détaillé (plus comparable à celui d'enquêtes de référence comme Virage ou CVS, cf. encadrés).

Un autre regret tient à ce que des considérations de coût et de délais aient dissuadé les concepteurs d'inclure une question sur les violences sexuelles subies sur les deux années passées. A un coût marginal sûrement modeste, on aurait pu examiner la cohérence des taux d'incidence avec ceux issus des dernières enquêtes CVS.

Au total, nous n'avons pas repéré dans le questionnaire d'indice d'un biais notable dans les mesures de prévalence des abus. Mais si biais il devait y avoir, il découle de ce qui précède que la sous-estimation est plus probable que la sur-estimation.

IC/ Les imputations

La non-réponse affecte aussi certaines questions, alors même que l'enquêté a répondu à d'autres questions. On parle alors de non-réponse partielle. On a relevé un taux important de non-réponse sur l'âge du premier abus (19 %). Néanmoins, cette non-réponse partielle a été traitée de manière satisfaisante, selon une méthode de modélisation classique, souvent mise en œuvre¹². Il n'y a donc a priori pas à craindre particulièrement de biais généré par la non-réponse partielle – pas plus que si on avait pratiqué le sondage dans un contexte parfaitement probabiliste.

II/ La pondération finale

L'échantillon répondant a été pondéré en utilisant une technique de calage (dit aussi 'redressement'). Il s'agit de trouver des poids venant multiplier les réponses aux questionnaires, poids déterminés de façon à ce que l'on estime sans erreur les effectifs de certaines sous-populations. Ces sous-populations sont construites avec les mêmes variables que celles qui ont permis de constituer les quotas lors de la phase d'échantillonnage – on parle alors de 'variables de calage' (en la circonstance ce sont des informations traditionnelles : âge, sexe, catégorie socio-professionnelle, région, catégories de commune...)

Cette méthode est bien connue et très efficace pour réduire l'écart-type d'échantillonnage. Bien que ce ne soit pas son objectif premier, elle contribue également à réduire d'éventuels biais dès lors que la variable d'intérêt est corrélée à tout ou partie des variables de calage. La réduction du biais s'applique également au biais théorique introduit par la non-réponse totale.

L'échantillonnage respectant des quotas formés sur les mêmes variables que les variables de calage, le calage ne doit pas introduire de poids éloignés de la valeur 1. Le calage est donc, en conclusion, une étape sécurisante qui ne peut qu'améliorer la qualité des estimations finales¹³.

12 Méthode dite d'imputation multiple.

13 Il est néanmoins dommage qu'on n'ait pas introduit un calage sur des structures d'activité et de niveau de ressources – c'eût été possible en le collectant dans le questionnaire et on aurait pu ainsi affaiblir les critiques sur l'éventuel déséquilibre de l'échantillonnage de volontaires...

III/ Éléments de comparaison des ordres de grandeur

III A/ Synthèse

Comme mentionné dans le rapport de l'Inserm, plusieurs enquêtes fondées sur des méthodologies probabilistes ont également abordé le thème des violences sexuelles dans les années récentes : elles peuvent être mobilisées pour mettre en perspective les ordres de grandeur obtenus avec l'enquête quantitative non probabiliste menée avec l'Ifop. Il s'agit du Baromètre Santé de Santé publique France (2016), de l'enquête Virage (Violences et rapport de genre) de l'Ined (2015) et de l'enquête CVS (Cadre de vie et sécurité) de l'Insee (2007-2019, en cours de reprise par le service statistique ministériel de la Sécurité Intérieure). Les comparaisons qu'elles permettent avec l'enquête Ifop sont limitées par plusieurs différences importantes en termes de méthodologies et de protocoles de collecte, qui sont listées ci-dessous.

Néanmoins, comme le montre le tableau ci-dessous, les ordres de grandeur obtenus par l'enquête Ifop sont globalement cohérents avec ces enquêtes, en particulier avec le Baromètre Santé et l'enquête Virage, pour ce qui concerne la proportion de personnes ayant subi des violences sexuelles au cours de leur vie, tous auteurs confondus.

Taux de prévalence comparé selon les enquêtes

Enquête (référence)	Population enquêtée critères	Taux de prévalence	
		Femmes	Hommes
Ifop 2020 (rapport Inserm p 378)	18 ans et plus	14,5 %	6,4 %
	personne mineure au moment des faits quel que soit l'âge au moment des faits	19,2 %	7,9 %
Baromètre santé 2016 (rapport Inserm p 373)	15 – 75 ans personne mineure au moment des faits	15,5 %	5,5 %
Virage 2015 (Ined DT #229 : p 30 ¹⁴)	20 – 69 ans		
	quel que soit l'âge au moment des faits		
	- Tous abus	14,5 %	3,9 %
	- viols	3,3 %	0,5 %
	- tentatives de viols	2,5 %	0,5 %
- autres agressions sexuelles	13,8 %	3,7 %	

Part des personnes abusées se déclarant mineures au premier abus

Enquête (référence)	Population enquêtée critères	Part des personnes mineures au premier abus parmi les personnes abusées	
		Femmes	Hommes
Ifop 2020 (rapport Inserm p 378)	18 ans et plus	75,6 %	80,9 %
Virage 2015 (Ined DT #229 : p 35)	20 – 69 ans		
	viols ou tentatives de viols autres agressions sexuelles	52,7 % 54,9 %	75,5 % 50,7 %

14 « Présentation de l'enquête Virage et premiers résultats sur les violences sexuelles », *Documents de travail* numéro 229, janvier 2017, Ined.

Parmi les points qui limitent les comparaisons exactes entre l'enquête Ifop et ces enquêtes :

- le champ de la population d'intérêt n'est pas le même : l'enquête Ifop s'adresse aux personnes de 18 ans et plus, le Baromètre Santé de 2016 aux 15-75 ans, l'enquête Virage aux 20-69 ans, l'enquête CVS aux 18-75 ans ;
- la période sur laquelle les violences sexuelles sont comptabilisées n'est pas la même : l'enquête CVS se limite aux violences subies au cours des 12 derniers mois, ce que l'enquête Ifop ne permet pas de cerner : elle vise en effet les faits survenus tout au long de la vie, comme le Baromètre Santé (« au cours de votre vie ») ; l'enquête Virage s'intéresse d'abord aux violences subies dans différentes sphères de la vie au cours des 12 derniers mois, puis aborde toutes les violences subies auparavant dans un module « Vie entière » ;
- les notions sur lesquelles le questionnement porte ne sont pas identiques : l'enquête Ifop porte sur les abus sexuels définis comme suit : « lorsqu'une personne impose à une autre un acte à caractère sexuel. Cela inclut les viols, les tentatives de viol et les attouchements sans consentement » ; le Baromètre Santé aborde le sujet par le terme de « violences sexuelles » puis d'abus sexuel, puis questionne sur les attouchements sexuels et les rapports sexuels forcés ; l'enquête Virage procède progressivement en se centrant sur les faits de violence subies : les termes de « violence » ou d'« agression » ne sont jamais utilisés, seuls des faits sont décrits ; l'enquête CVS comporte une partie dédiée aux violences dites "sensibles" (violences sexuelles et violences subies de la part d'un autre membre du ménage). Le terme d'abus sexuel est probablement plus large que celui de violences sexuelles ou a fortiori que la description de faits décrits précisément, comme l'indique le rapport de la CIASE (page 83) ;
- enfin, les comparaisons temporelles (enquêtes aux millésimes différents) sont perturbées par le phénomène de hausse tendancielle de la capacité des victimes à parler des abus subis (« libération de la parole »), phénomène confirmé avec l'enquête CVS ; l'enquête Ifop est la seule des 4 enquêtes citées ici à se situer après le phénomène « Metoo ».

Parmi ces trois sources, la première détaillée ci-dessous est le Baromètre Santé 2016 de Santé publique France, la source la plus comparable avec l'enquête Ifop en termes de champ (mais en se limitant aux 15-75 ans) et sur la façon d'aborder les notions dans le questionnement. Par rapport à l'enquête Ifop, elle présente l'avantage de reposer sur une méthodologie probabiliste, grâce à la génération aléatoire de numéros de téléphone. Elle donne des résultats assez proches de ceux de l'enquête Ifop pour ce qui concerne la prévalence globale des violences sexuelles subies avant l'âge de 18 ans : 15,5 % des femmes et 5,5 % des hommes de 15 à 75 ans ont déclaré en avoir subi avant l'âge de 18 ans (cf. rapport Inserm page 373).

La deuxième source est l'enquête Virage de l'Ined, qui repose sur la même méthodologie probabiliste que le Baromètre Santé (génération aléatoire de numéros de téléphone, l'interview par téléphone ayant l'avantage de pouvoir permettre d'aborder plus facilement qu'en face-à-face des sujets délicats). Son champ se limite aux 20-69 ans. Par ailleurs, l'organisation de son questionnaire très progressif (questions socio-démographiques, puis explorations de faits de gravité croissante par sphère de la vie sur les 12 derniers mois puis sur la vie entière, sans mentionner le terme de violence ou d'abus) est beaucoup plus approfondie que ce que l'enquête Ifop a pu réaliser. La partie rétrospective sur les faits subis au cours de la vie donne une prévalence de 14,5 % pour les femmes de 20 à 69 ans et 4 % pour les hommes. A noter que cette enquête questionne sur les auteurs des faits, mais la question n'est posée que pour le fait le plus grave du point de vue de l'enquêté, ce qui empêche des comparaisons par type d'abuseur.

La troisième source est l'enquête CVS, portant sur les 18-75 ans, dont le tirage dans les bases de sondage habituelles de l'Insee assure la 'représentativité' de l'échantillon. Le protocole de cette enquête, avec un questionnement sous casque, est particulièrement soigné et adapté à des thématiques d'enquête délicates comme les violences sexuelles. Elle se centre en revanche sur les violences des 12 derniers mois, et donne le chiffre de 176 000 victimes de violences sexuelles hors ménage par an en moyenne sur 2011-2018, dont 135 000 femmes, 44 % ayant entre 18 et 29 ans. En intégrant les violences sexuelles au sein du ménage, le chiffre monte à 233 000 victimes de violences sexuelles par an.

Elle permet en outre de confirmer et de mesurer un taux de plainte assez faible, mais qui remonte à 17 % sur période récente, confirmant la tendance à la hausse des déclarations.

IIIB/ Focus sur les trois enquêtes traitant de la problématique

IIIB.1/ « Baromètre santé » de Santé publique France

Le Baromètre de Santé publique France propose un observatoire des comportements des Français pour orienter les politiques de prévention et d'information de la population.

Il repose sur l'interrogation d'échantillons 'représentatifs' de la population, réalisée à l'aide du système d'interview par téléphone assistée par ordinateur. Les données sont dites « déclaratives » car les sondés déclarent leurs comportements en répondant à des questions. Cette enquête téléphonique est aussi « transversale » car chaque enquête permet d'obtenir un « cliché » à un instant t d'un état sanitaire donné.

D'une vague à l'autre, les enquêtes n'interrogent pas les mêmes personnes, tirées au sort selon un échantillonnage aléatoire. Les numéros de téléphone, fixes et mobiles, sont générés aléatoirement afin de pouvoir interroger les ménages et individus absents des annuaires téléphoniques.

L'un des objectifs primordiaux du Baromètre de Santé publique France est aussi d'atteindre une bonne représentativité de la population résidant en France. L'image renvoyée par l'échantillon doit la refléter fidèlement dans ses proportions et doit aussi inclure tous les profils d'individus présents dans la société française, y compris les moins enclins à participer à ce type d'enquête. D'où le soin particulier apporté au processus de sélection et les efforts pour interroger les individus plus difficiles à joindre : lettre annonce, sms d'annonce, nombre d'appels et variation des horaires, rappel des refus, site internet, hotline etc. Les personnes sondées sont tirées au sort au moyen de numéros de téléphone générés au hasard et invitées par l'enquêteur à répondre à un questionnaire dont les réponses seront ensuite traitées de manière anonyme. Pour les personnes contactées sur ligne fixe, le mode de tirage est dit « à deux degrés » : suite au premier tirage au sort du numéro de téléphone permettant de contacter un ménage, un deuxième tirage au sort détermine ensuite quel individu sera interrogé à l'intérieur même du ménage.

Sur 2 décennies, la méthode utilisée a constamment évolué pour s'adapter aux contraintes techniques et administratives imposées par la fin du monopole national des télécommunications, puis par la diversification des équipements et des usages téléphoniques. Le plan de sondage a été modifié en 2000 afin d'inclure les individus inscrits sur liste rouge, en 2005 afin d'inclure les individus équipés exclusivement d'un téléphone mobile, puis en 2010 afin d'inclure ceux en dégroupage total. Ces nouvelles approches ont permis d'améliorer la représentativité de l'enquête, et ceci est d'autant plus important qu'elles permettent d'inclure des personnes qui ont des caractéristiques particulières en matière de comportements de santé. En 2014, du fait de l'utilisation préférentielle du téléphone mobile par une partie de la population, y compris parmi ceux disposant d'une ligne fixe, deux échantillons « chevauchants » ont été constitués : l'un interrogé sur ligne fixe, l'autre sur téléphone mobile, sans filtre sur l'équipement téléphonique du ménage. Cette méthode s'est révélée pertinente pour favoriser la participation de groupes de populations sous-représentés dans les enquêtes précédentes, et sans impact majeur sur l'estimation des différents indicateurs de comportements de santé.

Source : <https://www.santepubliquefrance.fr/etudes-et-enquetes/barometres-de-sante-publique-france>

IIIB.2/ VIRAGE

L'enquête Virage (Violences et rapports de genre : contextes et conséquences des violences subies par les femmes et par les hommes) porte sur les violences interpersonnelles subies dans les douze derniers mois et au cours de la vie.

Elle a été menée par l'Ined (Institut national d'études démographiques) de février à novembre 2015 auprès d'un échantillon de 27 268 personnes (15 556 femmes et 11 712 hommes) âgés de 20 à 69 ans, résidant en France métropolitaine et vivant en ménage ordinaire. Le même protocole a été mis en place pour l'enquête Virage DOM en 2018 (La Réunion, Guadeloupe, Martinique). Cette enquête est reconnue d'intérêt général par le Conseil national de l'information statistique (CNIS : avis du 19/12/2013 n° 218/H030).

Un questionnaire approfondi a été passé par téléphone car ce mode de collecte permet d'aborder, plus facilement qu'en face-à-face, des sujets délicats où il importe de respecter la pudeur, l'attente de discrétion et la confidentialité des échanges, pour s'adjoindre la participation des enquêtés et garantir la qualité des informations recueillies. Les informations ont été recueillies par 67 enquêtrices et 43 enquêteurs de l'institut de sondage MV2. Les numéros de téléphone ont été générés aléatoirement par ordinateur, puis confrontés aux racines attribuées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP), et à l'annuaire inversé des Pages jaunes pour éliminer les numéros d'entreprises, d'administrations ou de collectivités. Au total 211 235 numéros de téléphone ont été générés (30 % de lignes fixes avec adresse connue, 41 % de lignes sans adresse connue et 29 % de lignes mobiles) et 106 557 ménages ont pu être contactés. Le protocole de contact précis s'est inspiré des précédentes enquêtes téléphoniques et expérimentations méthodologiques (quand c'était possible, envoi d'une lettre-avis papier avant le 1^{er} appel et d'un SMS avis, envoi d'un nouveau courrier à l'issue de 10 appels sans contact, affichage d'un numéro en 06, nombre minimal de 20 appels par numéro pour maintenir le caractère aléatoire de l'échantillon et en assurer la représentativité, etc. - en moyenne les numéros ont été appelés 11,7 fois en faisant varier les jours et heures d'appels ; à noter que les ménages ayant refusé de répondre ont été rappelés trois semaines après le 1^{er} refus). En l'absence de base de sondage véritable, le calcul d'un taux de participation est une gageure ; en s'appuyant sur les recommandations de l'American Association for Public Opinion Research (AAPOR) et des hypothèses intermédiaires, le taux de participation s'élève à 53 % et le taux de refus à 31 %.

L'enquête a été présentée aux personnes enquêtées comme une recherche sur les modes de vie, la santé et les situations d'insécurité, afin d'annoncer au mieux le contenu du questionnaire. Afin d'établir une relation de confiance avec la personne interrogée, les questions relevant les actes de violence (psychologiques, verbales, économiques, physiques et sexuelles) viennent après le recueil des caractéristiques sociodémographiques des personnes enquêtées (et de leur conjoint ou conjointe), d'éléments biographiques, et d'informations sur leur état de santé. Le questionnaire aborde dans une deuxième partie les faits de violence subis au cours des douze derniers mois dans le cadre des études, du travail, des espaces publics, d'une relation avec un conjoint ou ex-conjoint. Suit un module explorant spécifiquement les violences subies au cours de la vie dans le cadre familial et de l'entourage proche. Enfin, les violences subies

en dehors de la famille et avant les douze derniers mois sont examinées dans une dernière partie. Tout au long du questionnaire, les termes de « violence » ou d' « agression » ne sont jamais utilisés, seuls des faits sont décrits.

Quinze ans après l'Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (Enveff), l'enquête Violences et rapports de genre, réalisée par l'Institut national d'études démographiques (Ined), renouvelle les connaissances sur les violences à l'encontre des femmes. Elle apporte des connaissances détaillées sur les violences de genre. L'enquête est innovante à plusieurs titres. En interrogeant à la fois les femmes et les hommes, elle rend possible la comparaison des déclarations et l'analyse de l'effet des normes de genre sur les violences auxquelles femmes et hommes sont confrontés. Quels sont les types de faits, à quelle fréquence et dans quels espaces les violences sont-elles vécues par les femmes et les hommes ? Quelles réalités traduisent les faits de violence déclarés selon le sexe ? Les conséquences matérielles et psychologiques sont-elles semblables pour les deux sexes ? En cernant au plus près les expériences vécues, la fréquence et la gravité des faits subis, dans une temporalité différenciée, durant l'année précédant l'enquête et durant toute la vie, l'enquête permet de caractériser et de contextualiser les situations de violence.

Concernant les violences sexuelles au cours de la vie, l'enquête montre qu'elles sont plus fréquentes et tout au long de la vie pour les femmes : parmi les personnes de 20 à 69 ans, une femme sur sept (14,5 %) et un homme sur vingt-cinq (4 %) déclarent avoir vécu au moins une forme d'agression sexuelle au cours de leur vie, c'est-à-dire des attouchements, baisers forcés, avoir été frotté, collé. Quant aux viols et tentatives de viols ils concernent 4 % des femmes et moins de 1 % des hommes. Les violences sexuelles que subissent les femmes sont non seulement beaucoup plus fréquentes, mais elles se produisent dans tous les espaces de vie et tout au long de la vie. Parmi celles qui ont subi des viols et tentatives de viol, 40 % les ont vécus dans l'enfance (avant 15 ans), 16 % pendant l'adolescence et 44 % après 18 ans. En revanche, pour les hommes, les trois quarts des viols et tentatives de viol subis l'ont été avant 18 ans.

Les auteurs des violences sont majoritairement des proches Pour trois femmes sur quatre, c'est au sein de l'espace privé, c'est-à-dire dans les relations avec la famille, les proches, les conjoints et ex-conjoints, y compris les petits amis, que se produisent l'essentiel des viols et des tentatives de viols. La famille et l'entourage proche constituent un espace majeur de victimation : 5 % des femmes y ont subi au moins une agression sexuelle depuis leur enfance et 2 % au moins un viol ou une tentative de viol. Les relations de couple et les relations avec un ex-conjoint, sont le deuxième espace de vie dans lequel les femmes subissent le plus de viols et de tentatives de viol, dont 10 % avant 18 ans.

Référence : <https://virage.site.ined.fr/fr/publications/Publications%20Virage/>

IIIB.3/ CVS

Chaque année de 2007 à 2019, la statistique publique a conduit une enquête de victimation ("Cadre de vie et sécurité") auprès d'un important échantillon de ménages – à chaque fois plus de 20 000 – de métropole¹⁵. Cet échantillon était tiré aléatoirement dans les bases de sondage de l'Insee¹⁶. De façon générale chacune de ces enquêtes a été examinée par le Comité du Label de la statistique publique et toutes ont été déclarées conformes aux bonnes pratiques statistiques. Depuis 2007, ces enquêtes CVS constituent une source de référence pour les organismes publics en charge d'établir les statistiques de la délinquance en France (ONDRP jusqu'en 2020, SSMSI ensuite).

La collecte est réalisée par les enquêteurs de l'Insee, en face à face, généralement au domicile des enquêtés. La partie du questionnaire consacrée aux violences dites "sensibles" (violences sexuelles et violences subies de la part d'un autre membre du ménage) constitue un module spécifique qui relève d'un protocole particulier. Il est posé à un seul membre du ménage entre 18 et 75 ans, sélectionné au hasard et consiste en un auto-questionnaire audio : l'enquêté (que l'enquêteur doit s'efforcer de placer autant que possible à l'écart des autres membres du ménage) entend dans un casque les questions enregistrées sur le micro-ordinateur portable de l'enquêteur et entre lui-même ses réponses par le clavier. A aucun moment, que ce soit pendant cette partie de l'entretien ou après, l'enquêteur non plus que le reste du ménage ne peuvent connaître les réponses de l'enquêté.

Ce protocole, relativement lourd et coûteux à mettre en œuvre, a pour but d'assurer l'enquêté de l'absolue confidentialité de ses réponses de façon à l'encourager à participer à ce module et y répondre de façon sincère, malgré le caractère souvent ressenti comme particulièrement délicat du thème abordé.

En pratique les taux de réponses sont élevés : les 3/4 des ménages échantillonnés acceptent de participer à l'ensemble de l'enquête et, parmi eux, moins de 7 % refusent le module "Violences sensibles".

Le dispositif CVS a permis d'établir que chaque année de l'ordre de 0,5 % de la population de 18 à 75 ans de métropole est victime de violence sexuelles hors ménage, soit par exemple en 2019, 196 000 personnes, avec une incertitude \pm 54 000 (le caractère aléatoire de l'échantillonnage permettant un calcul rigoureux de la précision du sondage). La précision peut être accrue par l'empilement des enquêtes¹⁷ : sur la période 2012 – 2018, le nombre de victimes de violences sexuelles hors ménage est en moyenne de 176 000/an, à \pm 19 000 près. Si on inclut les violences sexuelles dont l'auteur.e est, au moment des faits, un membre du ménage, le nombre annuel moyen de victimes passe à 233 000.

15 L'enquête n'a été réalisée dans les DOM que ponctuellement (en 2011 et en 2015).

16 Ces bases couvrent l'ensemble des ménages hors les résidents des communautés (Ehpad, résidences universitaires, casernes, couvents, prisons,...) et des habitations mobiles (mariniers, gens du voyage), soit environ 97 % de la population de métropole.

17 A la réserve près que cet empilement est fragilisé par un changement à partir de CVS 2017 dans la formulation des questions permettant de repérer les violences sexuelles respectivement hors et dans le ménage (cf. Rapport d'enquête CVS 2019, p. 229).

Les enquêtes indiquent un taux de plainte très bas : 9 violences sexuelles sur 10 déclarées dans CVS ne sont pas reportées à la police, y compris sous forme de "main courante". Selon une estimation un peu plus ancienne mais plus détaillée, le taux de plainte (sur ces violences) a sensiblement augmenté sur la période : en moyenne de 6,9 % sur 2011-2014 il passe à 17,4 % sur 2015-2017¹⁸.

Quelques références :

(i) <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/L-enquete-Cadre-de-vie-et-securite-CVS>

(ii) le dossier "Enquête de victimation" in *Economie et statistique*, n° 448-449, 2011.



Le groupe statistique ayant mené l'expertise

Aliocha Accardo, Pascal Ardilly, Gwennaëlle Brilhault, Stéfan Lollivier, Guillaume Mordant

Le 21 janvier 2022

18 SSMSI (2019), "Série conjoncturelle des violences sexuelles", Interstats Méthodes n° 12, Juillet. Voir tableau 4, p. 20).